



GUIDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Collecte 2022





SOMMAIRE

LE MOT DU DIRECTEUR	2
LE BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (B.U.T)	3
L'IUT DE NÎMES	4
LA TAXE D'APPRENTISSAGE	5
INVESTISSEMENTS ET FORMATIONS	6 à 10
NOTRE COLLABORATION	11
MODALITÉS PRATIQUES	12

LE MOT DU DIRECTEUR



Jean-François Dubé
Directeur de l'IUT

DE VOUS À NOUS

CHERS PARTENAIRES

Depuis plus de 50 ans, l'IUT de Nîmes forme des cadres intermédiaires qui sont toujours très recherchés pour leur capacité à s'impliquer directement au sein de l'entreprise et pour leur compétence à poursuivre et réussir des études supérieures.

Toujours à votre écoute, nous avons développé 15 licences professionnelles par alternance, qui répondent à des besoins locaux et nationaux.

Depuis septembre 2021, notre offre de formation a évolué : le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) a remplacé le DUT pour devenir le diplôme de référence exclusivement dispensé dans les IUT.

La réactivité de nos équipes et la qualité de nos formations restera possible uniquement grâce à votre implication qui nous aide à évaluer et développer nos diplômes.

La volonté des équipes pédagogiques est de garder un niveau d'exigence important sur l'utilisation des outils technologiques et numériques.

En 2021, vous êtes près de 200 à nous avoir soutenus ! Chacune de vos contributions constitue l'expression du lien privilégié qui existe entre vous et nous à travers nos différents partenariats.

L'intérêt que vous portez à l'IUT de Nîmes, au travers de la fondation des IUT ou de la taxe d'apprentissage, permet de maintenir notre parc technologique à un niveau professionnel nécessaire à une formation théorique et pratique de qualité. Ainsi, les étudiants et l'ensemble des équipes pédagogiques de l'Institut Universitaire Technologique de Nîmes vous remercient chaleureusement.

Avec sincérité,
Jean-François DUBÉ
Directeur de l'IUT



LE B.U.T.

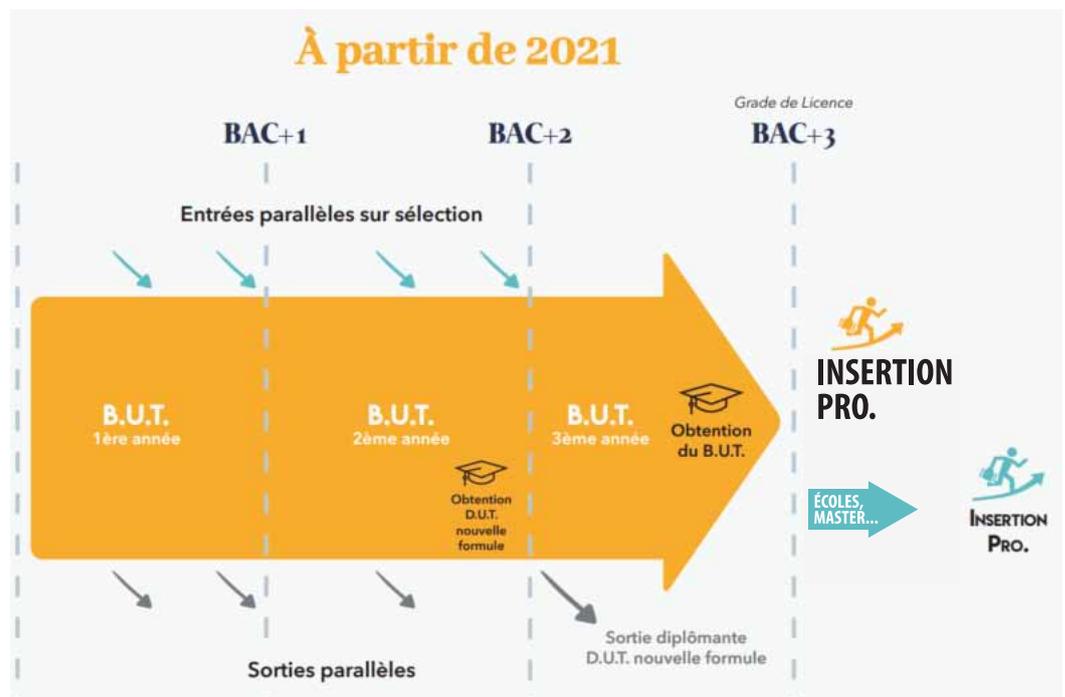
Bachelor Universitaire de Technologie

LE B.U.T. EN QUELQUES MOTS

Les IUT transforment leur offre de formation et renforcent la professionnalisation, le Bachelor Universitaire de Technologie a remplacé le DUT depuis la rentrée 2021 :

- >> un cursus intégré de 3 ans, répondant aux **normes européennes du cycle licence**
- >> des jeunes **diplômés opérationnels, plus autonomes** pour intégrer le monde du travail
- >> de plus grandes **capacités d'évolution** au cours de la carrière
- >> une offre de **formation plus large et plus souple** avec des durées de contrats d'**alternance de 1 an à 3 ans**
- >> une offre de formation mobilisant les **compétences** acquises autour de **mises en situation professionnelles et de périodes en entreprise** (stage ou alternance)
- >> des parcours personnalisés qui permettent l'acquisition de **compétences plus larges et mieux adaptées aux emplois**
- >> la **participation des employeurs à la construction des référentiels** de formation

LE DIPLOME DES IUT





L'IUT de NÎMES

EN CHIFFRES



1200
ÉTUDIANTS
dont
213
APPRENTIS



93
ENSEIGNANTS
dont
47
ENSEIGNANTS
CHERCHEURS

172
VACATAIRES

5
DOMAINES
DE SPÉCIALITÉ



Génie Civil et Construction Durable
Génie Électrique et Informatique Industrielle
Génie Mécanique et Productique
Science et Génie des Matériaux

Gestion des Entreprises
et des Administrations



20
DIPLOMES

5 BUT*/BAC+3
*à la rentrée 2021 : 5 B.U.T. avec plusieurs parcours, BAC+3

15 LICENCES PROFESSIONNELLES/BAC+3

5
PLATEFORMES
TECHNOLOGIQUES

1
SECTION DE
POLYTECH'MONTPELLIER

1
Antenne du CSU (Centre
Spatial Universitaire)
de MONTPELLIER



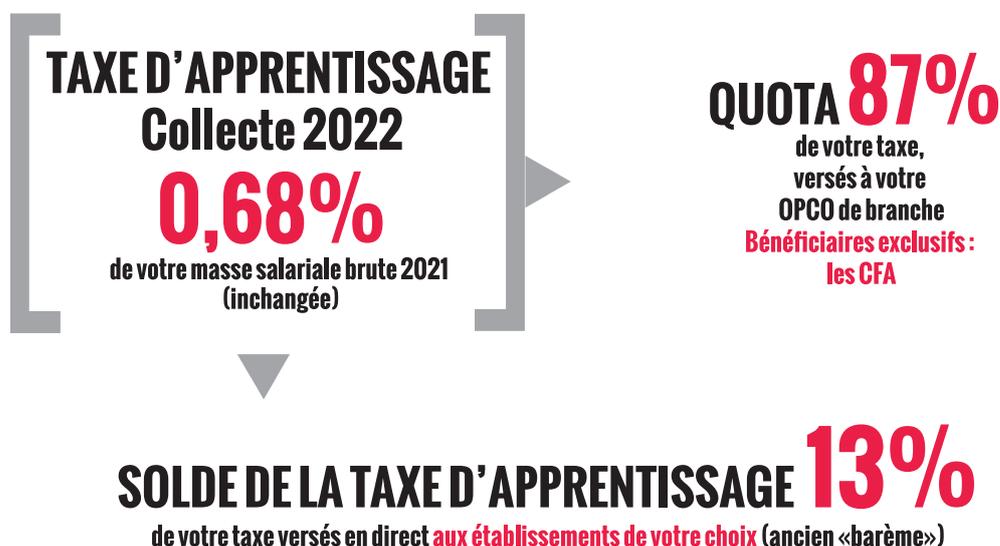
LA TAXE D'APPRENTISSAGE

LE PRINCIPE

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous pouvez choisir le bénéficiaire : elle vous permet d'encourager financièrement des projets et des formations qui vous tiennent à coeur. Cette taxe permet le développement des formations professionnelles et technologiques.

Elle est due par toutes les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, ou les sociétés quel que soit leur statut :

- Entreprise individuelle ou société
- Entreprise commerciale, industrielle ou artisanale
- Association
- Coopérative agricole
- Groupement d'intérêt économique



COMMENT VERSER VOTRE TAXE A L'IUT DE NÎMES

Les modalités de versement : IUT-NIMES.FR rubrique relations entreprise

CONTACT : iutn-ta@umontpellier.fr / 04.66.62.85.07

PLUS D'INFORMATIONS SUR LA TAXE SUR LE SITE ECONOMIE.GOUV

Génie Civil

VOTRE INVESTISSEMENT



Le Génie Civil fait face à de nombreux défis sociétaux, liés au changement climatique et aux transformations numériques. En tant que professionnels de la formation, nous sommes engagés dans l'évolution de nos pratiques, par une évolution du diplôme, et la préparation de nos étudiants aux mutations intervenues dans les métiers du génie civil, depuis la réflexion sur l'urbanisme à la réalisation des ouvrages (bâtiments, ponts, routes). Les enjeux de la construction durable nous poussent à renforcer notre orientation vers le développement de compétences actuelles de construction mais aussi de suivi technique, de maintenance et de réhabilitation des ouvrages, en gros œuvre comme en second œuvre.

Formations accessibles par la voie de l'apprentissage

BUT Génie Génie Civil et Construction Durable (à partir de la 2ème année)

Licence Professionnelle Contrôle et Expertise du Bâtiment (CEB)

Licence Professionnelle Gestion Technique du Patrimoine et de l'Immobilier Social (GTPIS)

Licence Professionnelle Projeteur CAO-BIM

Licence Professionnelle Travaux Publics et Environnement (TPE)

En 2021, grâce à vous, nous avons :

- Maintenu et rénové nos dispositifs de travaux pratiques sur les équipements techniques, hydrauliques, en géotechnique ainsi que pour l'approvisionnement des matériaux utilisés lors de ces activités (bois, granulats...) ou des projets de fin d'études.
- Acquis des équipements de protection individuels (EPI) nécessaires aux travaux pratiques
- Acquis de nouveaux équipements pour les salles de projets
- Mis à jour les logiciels de CAO/DAO et topographie (mise en oeuvre BIM et transition numérique)

CONTACT

Département GC

Secrétariat : iutn-gc@umontpellier.fr / Chef de département : iutn-dirgc@umontpellier.fr

+33 (0)4 66 62 85 16

Génie Électrique et Informatique Industrielle



La taxe d'apprentissage récoltée par le département GEII permet depuis plusieurs années la mise à niveau du matériel dédié à la pédagogie et le développement de projets tutorés ambitieux.

Formations accessibles par la voie de l'apprentissage

BUT Génie Electrique et Informatique Industrielle (dès la 1ère année)

Licence Professionnelle Gestion et Utilisation des Energies Renouvelables (GUER)

Licence Professionnelle Assemblage Intégration Tests de Systèmes Spatiaux (AIT)

En 2021, grâce à vous, nous avons :

- Équipé plusieurs salles de travaux pratiques en matériel pédagogique (appareils de mesure, ordinateurs, logiciels professionnels)
- Développé de nouveaux projets : testeurs de batteries usagées, reconditionnement de batteries, trottinettes électriques
- Mis en oeuvre : robot suiveur de ligne, dispositif de commande d'une station de pompage, moteur sans balais, labyrinthe

CONTACT

Département GEII

Secrétariat : iutn-geii@umontpellier.fr / Chef de département : iutn-dirgeii@umontpellier.fr

+33 (0)4 66 62 85 25

Génie Mécanique et Productique



La conception et la fabrication mécanique ainsi que notre diplôme sont en pleine mutation. Nous continuerons à former les étudiants aux fondamentaux en intégrant les évolutions du domaine : usine du futur, personnalisation et cycle de vie des produits... Comme nous attachons une grande importance aux travaux pratiques et aux projets inclus dans la formation GMP, des investissements matériels lourds sont nécessaires, investissements auxquels la taxe d'apprentissage contribue fortement.

Formations par la voie de l'apprentissage

BUT Génie Mécanique et Productique (à partir de la 3ème année)

Licence Professionnelle Conception de Produits Industriels (CPI)

Licence Professionnelle Gestion de la Production Industrielle (GPI)

Licence Professionnelle Métallurgie, Mise en Forme des Matériaux et Soudage (MMS)

Licence Professionnelle Coordonnateur Qualité Sécurité Environnement (CQSE)

En 2021, grâce à vous, nous avons :

- Renouvelé une partie du parc informatique : macbook pro et ordinateurs portables
- Investi dans de nouvelles machines et matériels pour nos ateliers : arc tracker, machine de soudage, robot arduino, imprimante 3D, machines de mesure
- Investi dans du mobilier de bureau et matériel d'atelier : aspirateur, climatisation, armoires

CONTACT

Département GMP

Secrétariat : iutn-gmp@umontpellier.fr / Chef de département : iutn-dirgmp@umontpellier.fr

+33 (0)4 66 62 85 30

Science et Génie des Matériaux

VOTRE INVESTISSEMENT



Le matériau, présent dans tous les secteurs d'activité est une source d'innovation et de développement. C'est pourquoi, depuis 7 ans, les projets de 2ème année sont des projets industriels qui permettent de répondre à un besoin concret.

Formations accessibles par la voie de l'apprentissage

BUT Science et Génie des Matériaux (à partir de la 2ème année)

Licence Professionnelle Maintenance Industrielle et Matériaux en Milieux Contraints (MI2MC)

Licence Professionnelle Expertise et Maintenance des Matériaux Composites en Aéronautique (E2MCA)

En 2021, grâce à vous, nous avons :

- Acquis de nouveaux outils de mise en œuvre et caractérisation des matériaux mais aussi de conception : broyeurs pour diverses familles de matériaux afin de pouvoir les recycler, machine de découpe d'éprouvette de test et appareil de caractérisation des polymères.

CONTACT

Département SGM

Secrétariat : iutn-sgm@umontpellier.fr / Chef de département : iutn-dirsgm@umontpellier.fr

+33 (0)4 66 62 85 35

Gestion des Entreprises et des Administrations



Formations accessibles par la voie de l'apprentissage

BUT Génie Gestion des Entreprises et des Administrations (dès la 1ère année)

Licence Professionnelle Management des Opérations Logistiques et de Distribution (MOLD)

Licence Professionnelle Management des Organisations de Sports et de Loisirs (MOSL)

Licence Professionnelle Management de Projets et Développement d'Activités (MPDA)

En 2021, grâce à vous, nous avons :

- Aménagé et équipé une nouvelle salle dédiée uniquement au travail en autonomie des étudiants
- Investi dans des outils pour le nouveau diplôme du B.U.T : logiciels et jeux de gestion de projet pour les nouveaux modules
- Acquis du matériel visant à l'amélioration de l'apprentissage des langues étrangères : abonnements à une application d'articles de presse et de vidéos pour les étudiants, livres et magazines en langues étrangères

CONTACT

Département GEA

Secrétariat : iutn-gea@umontpellier.fr / Chef de département : iutn-dirgea@umontpellier.fr

+33 (0)4 66 62 85 18

NOTRE COLLABORATION

Notre engagement, votre investissement : un réseau de partenaires

Vous participez au développement des formations technologiques et professionnelles des départements d'enseignement en accompagnant notre établissement vers l'excellence.

Nous vous proposons

Des actions

Chaque année, l'IUT organise la **Journée du Partenariat** qui favorise les contacts entre étudiants et entreprises. Cette manifestation qui réunit professionnels et étudiants vous permet d'élargir votre réseau et de recruter vos futurs collaborateurs.

Des outils

Vous pouvez devenir membre du **réseau professionnel de l'Université de Montpellier** (RESUM) et accéder ainsi à un vivier de talents, faire connaître votre activité et déposer des offres d'emploi et de stages.

Des formations

Nous **formons** vos collaborateurs d'aujourd'hui dans le cadre de la formation continue.

Des opportunités

- mettez **vos compétences au service de nos apprentissages** dans le cadre de vacances d'enseignement.
- **faites nous part des formations** dont vous souhaitez voir la création ou le développement
- **Informez-nous** de vos événements, nous les partagerons sur nos réseaux

Plus d'informations :

La Journée du Partenariat : iutn-relext@umontpellier.fr / 04.66.62.85.07

RESUM : resum.umontpellier.fr

CFA ENSUP LR (Centre de Formation des Apprentis) : ensuplr.fr / 04 66 62 85 90 ou 92

Formation continue : 04.66.62.85.93

Vacations d'enseignement : contacter le chef de département de la formation concernée

Partagez vos événements : iutn-communication@umontpellier.fr / 04.66.62.85.27

VOUS ET NOUS

@lutNimes



LinkedIn

MODALITÉS PRATIQUES

Comment verser votre taxe à l'IUT ?

Vous devez télécharger le formulaire de versement sur le site de l'IUT :
IUT-NIMES.FR rubrique relations entreprises

Mode de versement

> Par chèque établi à l'ordre de Agent comptable de l'UM, à adresser à :
IUT de NÎMES – Service comptabilité – 8 rue Jules RAIMU – CS12007 –
30907 Nîmes cedex 2

> Par virement bancaire : demander notre RIB à iutn-ta@umontpellier.fr

Affectation de votre taxe

Pour que votre versement soit bien affecté à l'IUT de Nîmes et éventuellement au département d'enseignement de votre choix, merci de bien vouloir nous envoyer par mail le montant versé et son affectation à iutn-ta@umontpellier.fr

(Génie Civil / Génie Électrique et Informatique Industrielle / Génie Mécanique et Productique / Gestion des Entreprises et des administrations / Science et Génie des Matériaux)

Plus d'informations ?

iutn-relext@umontpellier.fr

04.66.62.85.07

L'IUT est habilité à recevoir votre versement avec le code UAI 0300930 Y

Un reçu mentionnant le montant et la date vous sera transmis à réception

L'IUT est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage au titre du solde en catégorie A/niveau 5 (DUT) et en catégorie B/niveau 6 (BUT et licences professionnelles)

Contactez-nous

L'équipe en charge de la gestion de la taxe d'apprentissage est à votre écoute et répond à toutes vos questions



iutn-ta@umontpellier.fr



04.66.62.85.07



iut-nimes.fr/relationsempreprises



[@iutnimes](https://www.instagram.com/iutnimes)